

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

11 avril 2016

L'an deux mil seize, le onze avril à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BIEVILLE-BEUVILLE, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur VINOT-BATTISTONI Dominique, Maire, et en présence de Monsieur LEGROS, Trésorier de Ouistreham.

**Étaient présents :** BADAIRE Colette, BARTASSOT Annie, BONVALET Joëlle, BRODIN Jacques, CASALS-DETALLE Anne, CHAUVOIS Christian, DE SLOOVERE Françoise, DIOUF Ghislaine, FREMAUX Michel, GOURMELEN Mireille, JOUAN-TRAMPLER Danièle, MARCINKOWSKI Marie- Andrée, PICARD François, PUNCH Isabelle, RIQUART Annette, SIMON Patrick, TESSON Thierry, THOMASSE Daniel et THUILLIER-HAMEL Gérard.

**Étaient absents :** MOTTELAY Christian (pouvoir à CHAUVOIS Christian), LEMAIRE Régis (pouvoir à PUNCH Isabelle) et VIEL Philippe (pouvoir à VINOT-BATTISTONI Dominique).

## APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2015 POUR LA COMMUNE- N°2016/018

Monsieur le receveur Municipal donne lecture du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2015 pour la commune. Ces deux documents sont parfaitement en accord et font apparaître :

Total des dépenses d'investissement	1 433 322.31 €
Total des recettes d'investissement	1 848 060.48 €
Soit un solde d'exécution cumulé positif de	<b>414 738.17 €</b>

Total des dépenses de fonctionnement	2 813 965.03 €
Total des recettes de fonctionnement	3 063 977.06 €
Soit un excédent de clôture de	<b>250 012.03 €</b>

Monsieur le Maire quitte la séance et Madame DE SLOOVERE Françoise est désignée Présidente de la séance pour procéder au vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2015 pour la commune. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'année 2015 pour la commune.

## AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015 POUR LA COMMUNE- N°2016/019

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement 2015 de la manière suivante :

### RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DE 2015

Résultat d'investissement de l'exercice 2015	+ 380 328.84 €
Résultat antérieur reporté	+ 34 409.33 €
Résultat cumulé à inscrire au 001	+ <b>414 738.17 €</b>
Restes à réaliser en dépense	- 1 021 200.00 €
Restes à réaliser en recette	+ 582 000.00 €
Affectation minimum obligatoire	24 461.83 €

### AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'ANNEE 2015

Résultat de l'exercice 2015	+ 70 012.03 €
Report N-1	+ 180 000.00 €
<b>Résultat cumulé à affecter sur 2015</b>	<b>+ 250 012.03 €</b>
<i>Montant inscrit en report 002 R en fonctionnement</i>	<i>200 000.00 €</i>
<i>Montant affecté en réserves d'investissement au compte 1068</i>	<i>50 012.03 €</i>
<i>Montant inscrit au 001 R en investissement</i>	<i>414 738.17 €</i>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve cette affectation du résultat de fonctionnement 2015 à l'unanimité.

## PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DES ECOLES – N°2016/020

Monsieur le Maire propose, comme chaque année, d'augmenter le montant alloué par enfant aux écoles maternelle et élémentaire de la commune :

81.00 € X 2 % = 1.62 € soit une augmentation des crédits 2016 **82.50 €**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de porter le montant attribué aux écoles par élève à 82.50 € pour l'année 2016.

Ce montant sera réparti en fonction des effectifs des écoles de la façon suivante :

### EFFECTIF 2016 ECOLE ELEMENTAIRE **188 ELEVES**

188 X 82.50 € =	15 510 €		
Compte 60671	7 510 €	Compte 6574	8 000 €

### EFFECTIF 2016 ECOLE MATERNELLE **118 ELEVES**

118 X 82.50 € =	9 735 €		
Compte 60672	7 000 €	Compte 6574	2 735 €

### **VOTE DES TROIS TAXES– N°2016/021**

Monsieur le Maire indique que le projet de budget propose de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux pour l'exercice 2016.

#### **Proposition de maintien des taux 2015 en 2016**

Taxe d'habitation	13.14 %
Taxe sur le foncier bâti	26.33 %
Taxe sur le foncier non bâti	39.02%

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, ces trois taux sont maintenus pour l'année 2016 par le Conseil Municipal.

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA COMMUNE– N°2016/022**

Monsieur le Receveur Municipal donne lecture du projet de Budget Primitif 2016 proposé par Monsieur le Maire.

Ce Budget se décompose de la façon suivante :

Total de la section de Fonctionnement	<b>2 116 863 €</b>
Total de la section d'Investissement	<b>2 985 270 €</b>

Le budget Primitif 2016 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2015 POUR LE SERVICE DES EAUX – N°2016/023**

Monsieur le Receveur Municipal donne lecture du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2015 pour le Service des Eaux.

Ces deux documents sont parfaitement en accord et font apparaître :

- Total des dépenses d'investissement	18 249.02 €
- Total des recettes d'investissement	31 520.07 €

Soit un solde négatif d'exécution cumulé de **13 271.05 €**

- Total des dépenses d'exploitation	120 527.99 €
- Total des recettes d'exploitation	134 027.49 €

Soit un excédent de clôture de **13 499.50 €**

Monsieur le Maire quitte la séance et Madame DE SLOOVERE Françoise est désignée Présidente de la séance pour procéder au vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2015 pour le Service des Eaux.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'année 2015 pour le Service des Eaux.

### **AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015 POUR LE SERVICE DES EAUX – N°2016/024**

#### **RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DE 2015**

Résultat d'investissement de l'exercice 2015	-	2 747.41 €
Résultat reporté 2014	+	16 018.46 €
Solde d'exécution	+	13 271.05 €
Affectation minimum obligatoire		0 €

#### **RESULTAT DE LA SECTION D'EXPLOITATION DE L'ANNEE 2015**

Résultat de l'exercice 2015	+	9 069.78 €
Résultat reporté de l'exercice 2014	+	4 429.72 €
Résultat de clôture	+	13 499.50 €
Montant inscrit en report 002 R en fonctionnement		13 499.50 €
Montant inscrit au 001 R en investissement		13 271.05 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve cette affectation du résultat d'exploitation 2015 à l'unanimité.

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 POUR LE SERVICE DES EAUX– N°2016/025**

Monsieur le Receveur Municipal donne lecture du projet de Budget Primitif 2016 proposé par Monsieur le Maire pour le Service des Eaux.

Ce Budget se décompose de la façon suivante :	Total de la section d'Exploitation	<b>107 998 €</b>
	Total de la section d'Investissement	<b>31 773 €</b>

Le Budget Primitif 2016 du Service des Eaux est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

### **SUBVENTION AUPRES DU C.C.A.S– N°2016/026**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir voter un versement au C.C.A.S de la Commune d'un montant de 1 500 €.

A l'unanimité cette participation de 1 500 € est accordée et sera inscrite au compte 657362 du Budget Primitif 2016.

### **SUBVENTION A.D.M.R VALLEE DU DAN– N°2016/027**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'A.D.M.R au titre de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à la majorité absolue, Annie BARTASSOT et Annette RIQUART ne prenant pas part au vote, d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'A.D.M.R ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2016 au compte 6574.

**SUBVENTION A.S.B.B FOOTBALL– N°2016/028**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 6 000 € à l'A.S.B.B Football au titre de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 6 000 € à l'A.S.B.B Football, rappelle qu'une avance sur subvention a déjà été accordée à hauteur de 3 000 €. Cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2016 au compte 6574.

**SUBVENTION AU GROUPEMENT POUR LE FOOTBALL AVEC BLAINVILLE– N°2016/029**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 2 000 € au groupement de football avec Blainville sur Orne au titre de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 2 000 € au groupement de football avec Blainville sur Orne. Cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2016 au compte 6574.

**SUBVENTION AMICALE DU PERSONNEL– N°2016/030**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 5 500 € à l'Amicale du Personnel au titre de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 5 500 € à l'Amicale du Personnel ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2016 au compte 6574.

**SUBVENTION ASSOCIATION ARTISANAT ET LOISIRS– N°2016/031**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 500 € à l'Association Artisanat Loisirs au titre de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 500 € à l'Association Artisanat Loisirs ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2016 au compte 6574.

**SUBVENTION ASSOCIATION DE BASKET BALL– N°2016/032**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 500 € à l'Association de Basket Ball au titre de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide, à la majorité absolue, Ghislaine DIOUF ne prenant pas part au vote,, d'attribuer une subvention de 1 500 € à l'Association de Basket Ball ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2016 au compte 6574.

**SUBVENTION ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS– N°2016/033**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 300 € à l'Association des Anciens Combattants au titre de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 300 € à l'Association des Anciens Combattants ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2016 au compte 6574.

**SUBVENTION PLANNING FAMILIAL– N°2016/034**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 150 € au Planning Familial au titre de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 150 € au Planning Familial ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2016 au compte 6574.

**SUBVENTION ASSOCIATION G.P.B.B– N°2016/035**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'association GPBB au titre de l'exercice 2016, ce montant tient compte de l'organisation de la kermesse en juin prochain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'association GPBB pour le fonctionnement de cette association ; ces subventions sont inscrites sur le Budget Primitif 2016 au compte 6574.

**SUBVENTION ASSOCIATION RENCONTRES– N°2016/036**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 700 € à l'Association Rencontres au titre de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 1 700 € à l'Association Rencontres pour ses activités diverses ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2016 au compte 6574.

**SUBVENTION ASSOCIATION LES MANGEUX D'SOUPES– N°2016/037**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 120 € à l'Association Les Mangeux d'Soupes au titre de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 120 € à l'Association Les Mangeux d'Soupes pour ses activités diverses ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2016 au compte 6574.

**SUBVENTION ASSOCIATION ROLLING SK8– N°2016/038**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 800 € à l'Association Rolling SK8 au titre de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 800 € à l'Association Rolling SK8 ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2016 au compte 6574.

**SUBVENTION ASSOCIATION TENNIS DE LA POMMERAIE– N°2016/039**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier émanant de cette association qui ne sollicite aucune subvention au titre de l'année 2016.

Le Conseil Municipal félicite cette association pour cette décision.

**SUBVENTION ASSOCIATION TAI JI QUAN– N°2016/040**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 100 € à l'Association Tai Ji Quan au titre de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 100 € à l'Association Tai Ji Quan ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2016 au compte 6574.

**SUBVENTION ASSOCIATION VOLLEY BALL– N°2016/041**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 240 € à l'Association Volley Ball au titre de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide, à la majorité absolue, Patrick SIMON ne prenant pas part au vote, d'attribuer une subvention de 240 € à l'Association Volley Ball ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2016 au compte 6574.

**SUBVENTION ASSOCIATION C.M.T.B.B– N°2016/042**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 400 € à l'Association CMTBB au titre de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 1 400 € à l'Association CMTBB ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2016 au compte 6574.

**SUBVENTION CLUB DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE– N°2016/043**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 500 € au Club de Gymnastique Volontaire au titre de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à la majorité absolue, Mireille GOURMELEN ne prenant pas part au vote, d'attribuer une subvention de 1 500 € au Club de Gymnastique Volontaire ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2016 au compte 6574.

**SUBVENTION JUDO CLUB– N°2016/044**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 500 € au Club de Judo au titre de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à la majorité absolue, Joëlle BONVALET ne prenant pas part au vote, d'attribuer une subvention de 1 500 € au Club de Judo ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2016 au compte 6574.

**SUBVENTION CLUB DES DEUX CLOCHERS– N°2016/045**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 160 € au Club des Deux Clochers au titre de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 1 160 € au Club des Deux Clochers ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2016 au compte 6574.

**SUBVENTION COMITE DE JUMELAGE– N°2016/046**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 500 € au Comité de Jumelage au titre de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide, à la majorité absolue, Michel FREMAUX, Colette BADAIRE et Ghislaine DIOUF ne prenant pas part au vote, d'attribuer une subvention de 1 500 € au Comité de Jumelage ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2016 au compte 6574.

**SUBVENTION COMITE DES FETES– N°2016/047**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 100 € au Comité des Fêtes au titre de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 1 100 € au Comité des Fêtes ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2016 au compte 6574.

**SUBVENTION COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE– N°2016/048**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 8 000 € à la Coopérative Scolaire de l'école élémentaire au titre de l'exercice 2016 et une subvention de 2 500 € pour le voyage en Allemagne.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 10 500 € ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2016 au compte 6574.

#### **SUBVENTION COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE– N°2016/049**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 2 735 € à la Coopérative Scolaire de l'école maternelle au titre de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 2 735 € à la Coopérative Scolaire de l'école maternelle ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2016 au compte 6574.

#### **SUBVENTION PREVENTION ROUTIERE– N°2016/050**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 80 € à la Prévention Routière au titre de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 80 € à la Prévention Routière ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2016 au compte 6574.

#### **SUBVENTION LES RESTAURANTS DU COEUR– N°2016/051**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 100 € aux Restaurants du Coeur au titre de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 1 100 € aux Restaurants du Cœur ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2016 au compte 6574.

#### **SUBVENTION AUPRES DE LA MAISON DE L'EUROPE– N°2016/052**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 200 € à la Maison de l'Europe au titre de l'exercice 2016, et ce afin de permettre l'organisation de réunions publiques d'information sur l'Europe.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 200 € à la Maison de l'Europe ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2016 au compte 6574.

#### **SUBVENTION ASSOCIATION LES BALADINS DU DAN– N°2016/053**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier émanant de cette association qui ne sollicite aucune subvention au titre de l'année 2016.

Le Conseil Municipal félicite cette association pour cette décision.

#### **SUBVENTION ASSOCIATION DANSE EVOLUTION– N°2016/054**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 450 € à l'Association Danse Evolution au titre de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 1 450 € à l'Association Danse Evolution ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2016 au compte 6574.

#### **SUBVENTION ASSOCIATION DE LA CROIX DE GUERRE– N°2016/055**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 30 € à l'Association de la Croix de Guerre au titre de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 30 € à l'Association de la Croix de Guerre ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2016 au compte 6574.

#### **SUBVENTION ASSOCIATION BADMINTON CLUB– N°2016/056**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 780 € à l'Association Badminton Club au titre de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 780 € à l'Association Badminton Club ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2016 au compte 6574.

#### **SUBVENTION ASSOCIATION BON PIED BON OEIL– N°2016/057**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 700 € à l'Association Bon pied Bon œil au titre de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 700 € à l'Association Bon pied Bon œil ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2016 au compte 6574.

#### **SUBVENTION A L'OFFICE DU TOURISME DE CAEN– N°2016/058**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'Office du Tourisme de Caen au titre de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide, à la majorité absolue, Annie BARTASSOT ne prenant pas part au vote, d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'Office du Tourisme de Caen ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2016 au compte 6574.

### **SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DE CAEN– N°2016/059**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 200 € à l'Association Sportive du Golf de Caen au titre de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 200 € à l'Association Sportive du Golf de Caen ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2016 au compte 6574.

### **SUBVENTION ASSOCIATION MÖLKKY ET JEUX DE BOIS– N°2016/060**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 330 € à cette association au titre de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 330 € à l'Association Mölky et Jeux de Bois ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2016 au compte 6574.

### **SUBVENTION AUPRES DE LA BANQUE ALIMENTAIRE– N°2016/061**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 200 € à la Banque Alimentaire au titre de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 1 200 € à la Banque Alimentaire ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2016 au compte 6574.

### **SUBVENTION ASSOCIATION UN SOUFFLE DEUX SOURIRES– N°2016/062**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 150 € à l'Association un souffle deux sourires au titre de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 150 € à l'Association un souffle deux sourires ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2016 au compte 6574.

### **SUBVENTION ASSOCIATION COUNTRY DANCING– N°2016/063**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 200 € à l'Association Country dancing au titre de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 200 € à l'Association Country Dancing ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2016 au compte 6574.

### **SUBVENTION ASSOCIATION LA ROUTE DU CALVA– N°2016/064**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 50 € à l'Association La Route du Calva au titre de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 50 € à l'Association La Route du Calva ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2016 au compte 6574.

### **SUBVENTION ASSOCIATION JEUNES VENTS BASSONS– N°2016/065**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 500 € à l'Association Jeunes vents bassons au titre de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 500 € à l'Association Jeunes vents bassons ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2016 au compte 6574.

### **PARTICIPATION 2016 : ACCUEIL DES ENFANTS DE PERIERS-SUR-LE-DAN AUX ECOLES– N°2016/066**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 22 avril 2013, du 17 mars 2014 et du 13 avril 2016, et propose l'augmentation de 2% conformément à la délibération prise en 2015.

<b>PARTICIPATION 2016</b>	<b>Maternelle</b>	<b>Elémentaire</b>	
Coût enfant 2015	1 137	446	1 583
	2%	2%	
<b>Coût enfant 2016</b>	<b>1 159.74</b>	<b>454.92</b>	<b>1 615</b>
<b>Participation Périers/ Dan</b>	<b>10</b>	<b>20</b>	
	11 597.40 €	9 098.40 €	<b>20 695.80 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de porter à 20 695.80 € le montant de la participation pour l'année 2016.

INDIQUE qu'en 2017 le montant sera réajusté au réel en 2017 ; un titre de recette correspondant sera émis au cours de l'exercice au compte 7488 auprès de la commune de Périers-sur-le-Dan.

### **TAUX DE L INDEMNITE DU MAIRE ET DES ADJOINTS – N°2016/067**

Monsieur le Maire donne lecture de la Loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat.

Sans nouvelle délibération, le Maire perçoit automatiquement une indemnité calculée au taux maximum, à savoir 43 % pour la Commune de Biéville-Beuville. Monsieur le Maire rappelle son choix de diminuer ce taux à 40.5 % et demande au Conseil Municipal de lui permettre de continuer à percevoir une indemnité de fonction calculée sur ce taux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le taux de l'indemnité de fonction du Maire à 40.5% ;

RAPPELLE que le taux d'indemnité des adjoints est de 15 %.

#### **ADMISSION EN NON VALEUR D'UNE SOMME IRRECOUVRABLE - N°2016/068**

Monsieur le Maire donne lecture de la demande émanant de la Trésorerie de Ouistreham sollicitant le placement en non-valeur d'une somme de 62.95 € correspondant à une somme non recouvrable sur le paiement de la restauration scolaire. Le Maire indique que les sommes de faibles montants sont très difficiles à recouvrer et que dans ce cas la trésorerie n'a pas pu obtenir le versement des sommes totales dues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'admettre le montant de 62.95 € en non valeur.

#### **CONTRIBUTION AU FONDS SOCIAL POUR LE LOGEMENT - N°2016/069**

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande du Conseil Général du Calvados concernant une contribution que la commune peut verser à celui-ci afin de permettre aux personnes dans le besoin d'accéder ou de se maintenir dans un logement, et également pour assurer un accompagnement social auprès de ces personnes.

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait voté favorablement en 2015 à cette attribution.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser une contribution au Conseil Général du Calvados au titre du fonds de solidarité pour le logement ; le montant sera calculé sur la base de 2.85 € par logement social répertorié dans la commune, soit un montant de 407.55 € correspondant à 2.85 € x 143 logements sociaux. Ce montant sera imputé sur l'article 6554.

#### **SDEC ENERGIE : GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L ACHAT D ENERGIES - N°2016/070**

Monsieur le Maire demande à Monsieur THUILLIER-HAMEL Gérard, conseiller municipal délégué au SDEC Energie de bien vouloir présenter ce point à l'ordre du jour.

Monsieur THUILLIER-HAMEL présente l'intérêt de cette démarche permettant de négocier au mieux les tarifs de gaz et d'électricité et ainsi de bénéficier de tarifs très concurrentiels.

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur de le gaz,

Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L 331-1 et suivants et L. 441-1 et suivants,

Vu la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation,

Vu le C.G.C.T,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment l'article 8,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Biéville-Beuville d'adhérer à un groupement de commande pour l'achat d'énergies pour l'alimentation de son patrimoine,

Considérant qu'eu égard à son expérience, le SDEC Energie entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte des membres,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'adhésion au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et de ses services associés, pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel, d'électricité et de services associés ;

APPROUVE L'acte constitutif du groupement de commande pour l'achat d'énergies et de services associés, annexé à la présente ;

AUTORISE le SDEC Energie en tant que coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Biéville-Beuville, et ce sans distinction de procédure ou de montant lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

S'ENGAGE à exécuter avec la ou les entreprises retenues, les marchés, accords cadres ou marchés subséquents dont la commune de Biéville-Beuville est partie prenante ;

ACCEPTE la participation financière prévue par l'acte constitutif ;

AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre au coordonnateur les données de consommation des sites alimentés dans les énergies souhaitées ;

DONNE mandat au coordonnateur de groupement de commandes pour collecter les données relatives aux sites concernés auprès du gestionnaire de réseau.

#### **CONVENTION ERDF POUR EXTENSION DU RESEAU PUBLIC : LOTISSEMENT DE LA CHARRIERE - N°2016/071**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de raccordement rédigée par ERDF concernant une extension du réseau public de distribution d'électricité pour le lotissement de « la charrière ». Le montant des travaux s'élève à 12 856.55 € TTC.

Monsieur le Maire indique que le lotisseur Francelot souhaite prendre en charge ces frais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de raccordement au réseau public du lotissement de « la charrière » avec ERDF pour un montant total de 12 856.55 € TTC ;  
ACCEPTE la prise en charge sous la forme d'un reversement de cette même somme par le lotisseur FRANCELOT intéressé dans cette affaire conformément au souhait que ces derniers ont exprimés.

#### **CONVENTION ERDF POUR LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ECOLE - N°2016/072**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention ERDF de raccordement pour une installation de consommation d'électricité Basse tension de puissance supérieure à 36 kVA pour la nouvelle école maternelle et le restaurant scolaire. Le montant de ces travaux s'élève à 12 827.22 € TTC. Monsieur le Maire rappelle que ces sommes sont bien comprises dans le plan de financement de la construction de la nouvelle école maternelle et du nouveau restaurant scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de raccordement de la nouvelle école avec ERDF pour un montant total de 12 827.22 € TTC ;  
CHARGE Monsieur le Maire des démarches administratives liées à cette décision

#### **DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AU SDEC ENERGIE POUR LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ECOLE MATERNELLE ET LE RESTAURANT SCOLAIRE- N°2016/073**

Monsieur le Maire expose la nécessité de procéder à la signature d'une convention afin de permettre à la commune de « reprendre » le temps des travaux la compétence en matière d'éclairage public pour à la construction de la nouvelle école et le restaurant scolaire et rappelle que le Conseil Municipal doit l'autoriser à signer la dite convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du SDEC Energie vers la Commune afin de permettre à la Commune de réaliser les travaux d'éclairage public liés à la construction de la nouvelle école.

#### **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET- N°2016/074**

Monsieur le Maire rappelle l'engagement moral pris envers le jeune recruté en emploi avenir en avril 2013 à savoir une embauche en tant qu'adjoint technique au sein de la commune à l'issue du contrat.

Monsieur le Maire propose de ce fait la création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet dès ce mois d'avril.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
RAPPELLE l'engagement pris de pérenniser l'emploi du jeune choisi pour l'emploi avenir ;  
DECIDE de créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> avril 2016 ;  
CHARGE Monsieur le Maire des démarches administratives liées à cette embauche.

#### **CREATION D'UN POSTE EMPLOI AVENIR A TEMPS COMPLET- N°2016/075**

Monsieur le Maire indique le départ en retraite au 31 juillet 2016 de la personne occupant le poste accueil et surveillance des services périscolaires, et rappelle que cette personne était recrutée en CUI-CAE.

Monsieur le Maire souhaite que ce poste puisse être repris par un contrat aidé afin de permettre notamment à un jeune de suivre une formation qualifiante et également une expérience professionnelle intéressante.

Monsieur le Maire a demandé à Madame BARTASSOT Annie, maire-Adjoint de bien vouloir contacter la Mission Locale afin de commencer à chercher une personne pouvant correspondre au profil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
DECIDE de créer un Emploi Avenir à temps complet au 15 avril 2016 ;  
CHARGE Monsieur le Maire des démarches administratives liées à ce recrutement.

#### **QUESTIONS DIVERSES- N°2016/076**

**Monsieur THOMASSE Daniel** présente l'état d'avancement des travaux de la nouvelle école : la plate forme est terminée, le bassin pluvial est en cours de construction et l'étape suivante sera le soubassement. En fin de mois l'ancien terrain d'entraînement pourra être libéré.

**Madame BARTASSOT Annie** indique que la commission des affaires sociales se réunira le lundi 18 avril à 19h30.

**Monsieur TESSON Thierry** fait part d'un problème rencontré lors de la livraison de cartons au centre commercial ; le camion est contraint de passer en sens inverse de la circulation faute d'angle de braquage suffisant. Monsieur le Maire invite à une réflexion sur ce sujet difficile à résoudre.

**Madame MARCINKOWSKI Marie-Andrée** indique que le parking rue des caravelles reste éclairé la nuit. Monsieur le Maire précise que ce parking est privé et qu'il doit répondre aux normes actuelles PMR qui obligent à maintenir l'éclairage pendant la nuit. Les coûts sont supportés par le bailleur social et la commune ne peut pas intervenir.

**Madame CASALS-DETALLE Anne** demande ce qu'il en est de la Résidence Sénior. Monsieur le Maire indique que le permis modificatif est en cours d'instruction.

**Madame BADAIRE Colette** invite chacun à participer au carnaval le 23 avril prochain qui a pour thème « Biéville-Beuville fait son cinéma ».

**Monsieur FREMAUX Michel** indique que les chiffres de fréquentation du centre de loisirs aux vacances d'avril est en hausse de 15%. De plus, le voyage des jeunes en Allemagne s'est très bien déroulé.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h10.**